

Séance du mardi 25 avril 2023 – après-midi

Sitzung vom Dienstag, 25. April – Nachmittag

Présidence : Gianadda Géraldine, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance – *Eröffnung der Sitzung*: 25.04.2023, 14h00

Ordre du jour – Tagesordnung:

5. Adoption du projet de Constitution (*suite*)
Genehmigung des Verfassungsentwurfs (Fortsetzung)

6. Clôture de la séance et des travaux de la Constituante
Abschluss der Sitzung und der Arbeiten des Verfassungsrates

5. Adoption du projet de Constitution **Genehmigung des Verfassungsentwurfs**

5.1. Débat final sur le projet de Constitution et sa variante (suite)

La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)

Mesdames et messieurs, je vous remercie de prendre place. J'ouvre maintenant le débat final aux personnes qui veulent s'exprimer à titre individuel et je passe la parole à Monsieur Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la Constituante, Appel Citoyen

Merci beaucoup, madame la présidente, chères et chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, excusez-moi tout d'abord d'interrompre votre petite sieste ou digestion post-prandiale pour revenir à l'objet d'aujourd'hui, c'est-à-dire à l'adoption finale de notre projet de Constitution.

8 ans plus tard, il y a exactement 8 ans, à l'occasion des célébrations du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, un quarteron de convaincus a lancé l'initiative pour une révision totale de la Constitution par une Constituante, et s'est mis en campagne pour récolter les 6000 signatures requises. Vous connaissez la suite, mon excellent collègue Jean-François Lovey nous l'a rappelée tout à l'heure. Ce que j'aimerais simplement souligner ici, c'est que nous tous ici présents, avons été élus avec un mandat simple et clair : soumettre un projet de nouvelle Constitution pour le peuple du Valais. Et nous voilà 8 ans plus tard à la fin de l'exercice « Constituante » juste avant le vote final. Moment de vérité, instant solennel que je partage avec vous et nommément avec mes collègues de la première heure, Cilette Cretton et Jean-François Lovey et bien sûr beaucoup d'autres dans cette salle qui ont rallié le mouvement.

Que penser de cette aventure ? J'aimerais livrer quelques réflexions personnelles que j'estime légitimes par le rôle de « père Constituant » de la Constituante que l'on m'a souvent attribué. Sur le projet d'abord, nous présentons un texte assez éloigné de mes souhaits de 2015 car j'avais rêvé, avec mes compagnons, d'un exercice qui s'élèverait au-dessus des contingences immédiates et des courtes vues et qui chahuterait la pensée dominante. Pour être sincère, j'ai dû déchanter. Notre projet n'est pas mauvais, mais il manque de souffle, d'audace, de nouveauté. Il est modeste et ne bouscule pas vraiment notre édifice politique. A mon sens, il n'a pas osé les vraies révolutions, n'a pas voulu toucher aux institutions politiques et sur les thèmes majeurs, il a souvent fait le pari du plus petit dénominateur commun. Il a trop souvent donné priorité à la politique politicienne. J'aurais bien aimé faire adopter le vote à 16 ans, le droit de vote des étrangers au niveau cantonal, la cour environnementale et bien entendu la proportionnelle au Conseil d'Etat. Je me reproche, hélas, de n'avoir pas su convaincre le plus grand nombre, d'où une certaine frustration, épreuve chronique à mon âge.

Je me satisfais cependant de quelques percées remarquables et qui ont été soulignées ce matin par de nombreux chefs de groupe, notamment dans les droits fondamentaux, dans le découpage des régions, dans le pouvoir judiciaire, dans la question de l'environnement et du climat, et je souligne le congé parental. Bien sûr, on aurait dû profiter de cette occasion pour la métamorphose complète de la maison Valais. J'attends cependant les initiatives populaires futures ou la force du droit fédéral pour les rénovations de la cave au grenier. Je ne lance la pierre à personne et j'assume ma part de la responsabilité commune d'un texte, sinon idéal, du moins convenable. Cela dit, ce texte présenté est nettement meilleur que celui de 1907. C'est une évidence et le contraire aurait été une faute grave de notre part. Dès lors, j'aimerais vous dire que je vais accepter le projet de constitution tel que nous le présentons – non qu'il soit parfait, non qu'il ait atteint tous les objectifs visés ou qu'il réponde à tous les défis identifiés. Malgré ces imperfections, je vais dire oui parce que la mission que le peuple nous a confiée, celle de rédiger

une nouvelle Constitution, cette mission est arrivée à son terme et le produit de notre travail ne nous appartient plus. Nous avons été élus pour cette tâche, donc, ayons le courage de soumettre au souverain le résultat de nos réflexions, discussions, débats, disputes, compromis, consensus. Il s'agit d'une question, je souligne, de discipline collective, de loyauté et de responsabilité politique. Refuser ce projet reviendrait à trahir nos électrices et nos électeurs qui nous ont confié un mandat. De plus, vous l'avez compris, je souhaite que le plus grand nombre, sinon tous, pressent sur le bouton vert. Nous savons depuis un certain film culte qu'il y a 50 nuances de chaque couleur. Que votre vote soit vert pâle, ou vert foncé, pourvu qu'ils soit vert pour que ce projet soit soumis à la sanction du peuple. C'était notre volonté d'initiants en 2015, c'est notre volonté de Constituants aujourd'hui. Permettons au peuple de dire si notre travail lui convient ou non, il en va de notre crédibilité.

Enfin, je profite de cette tribune pour exprimer ma gratitude à vous tous, mes 129 collègues. Vous êtes tous devenus des proches dans cette démarche unique que nous avons faite ensemble et j'étends ma gratitude au Collège présidentiel et évidemment à notre cher secrétaire général. Merci de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Zermatten, je passe la parole à Madame Madeleine Kuonen-Eggo.

Kuonen-Eggo Madeleine, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte, ich rede hier in meinem persönlichen Namen. «Zeichne mir eine Verfassung für das 21. Jahrhundert». Mit diesem Slogan hatte ich mich 2017 für ein ja zur neuen Verfassung und für ein ja zu einem Verfassungsrat engagiert, da für mich der Verfassungsrat die Diversität des Volkes mehr abbildet als der Grossrat. In der Zwischenzeit haben wir Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte diese Aufgabe wahrgenommen und dem Wallis die Chance eröffnet, seine Gegenwart und seine Zukunft neu zu denken und dazu eine Grundlage geschaffen. Dieser Prozess, sich mit aktuellen gesellschaftspolitischen Themen auseinanderzusetzen und neue Gesichtspunkte aufzunehmen, hat und wird dem Wallis sicher ein moderneres Image verleihen, ein Wallis der Offenheit, des Respekts, die Nachhaltigkeit, der Gerechtigkeit und Innovation. Die Begegnung mit Menschen aus dem Ober- und Unterwallis, Berg und Tal, über die kulturellen und sprachlichen Grenzen hinweg, waren für mich überaus wertvoll und haben mir ermöglicht Brückenbauerin zu sein.

Die Arbeit im Verfassungsrat war eine Bereicherung, sowohl in den Kommissionen, wie im Plenum und hat im Austausch neue Sichtweisen eröffnet. Es hat oft Anpassung und Beharrlichkeit erfordert. Die neue Verfassung beruht auf viel Konsens und demokratischen Prinzipien. Was mir Mühe bereitet hat, waren das populistische und Stimmungsmachende Verhalten einzelner Akteure. Das hat auch wichtige Fortschritte verhindert. Fraktion Zukunft Wallis hat sich als zukunftsweisende Kraft eingegeben. Die Vielfalt in unserer Gruppe war sowohl herausfordernd wie wertvoll. Gleichzeitig waren wir SP-Mitglieder gefordert, vermehrt auch unsere Positionen anzuschauen und sie zu hinterfragen.

Ergänzend zu den Artikeln von Zukunft Wallis sind für mich noch 2 Themen besonders wichtig. Das Grundrecht auf eine gesunde Umwelt: dies schafft die Grundlage für die Aufgaben im Bereich Energie, Klima, Wasser, Luft und zeigt die Verantwortung gegenüber uns und den kommenden Generationen. Dieses Recht erhält in den Zeiten des Klimawandels und des Artensterbens immer mehr Bedeutung. Beim Gericht ist es die Mediation und die restaurative Justiz. Der neue Umgang mit betroffenen strafrechtsrelevanter Taten erhellt Streitfragen und Konflikte, fördert das Verstehen des Geschehens, die Übernahme von Verantwortung und mögliche Regelung von Folgen. Es stärkt den Rechtsstaat. Die Vorteile der Wiedergutmachungsjustiz sind vielfältig. Das Opfer erlangt damit ein ausgeprägteres Gefühl, dass ihm Gerechtigkeit widerfährt sowie eine Steigerung des eigenen Sicherheitsgefühl.

Ich habe vom schweizerischen Dachverband der Mediatorinnen und Mediatoren, SDM, das Feedback erhalten, dass sie diesen wegweisenden Artikel in unserer Verfassung sehr begrüßen, da dies aus ihrerseits Seite ein grosses Anliegen ist.

Ich bin von der Qualität unserer Verfassung überzeugt. Der Verfassungsrat hat nicht in allen Punkten, aber im Ganzen gesehen, eine moderne, den heutigen Anforderungen angepasste Verfassung geschaffen. Ich stimme ja und bin gewiss, dass die Verfassung beim Volk angenommen wird. Dafür werde ich mich auch aktiv engagieren. Merci à tous et à toutes.

Je vous remercie Madame Kuonen-Eggo et je passe la parole à Monsieur Damien Luisier.

Luisier Damien, membre de la Constituante, Le Centre

Madame la présidente, mesdames, messieurs, nous voilà au terme de 4 ans de travaux, c'est l'heure, enfin, de faire le bilan et de juger si la nouvelle Constitution que nous allons proposer au peuple est meilleure ou moins bonne que celle avec laquelle nous vivons aujourd'hui. A la lecture de nos travaux, plusieurs points ne manquent pas de sauter aux yeux. Premièrement, notre assemblée a été élue pour proposer une nouvelle Constitution, pas pour écrire des dispositions légales ou pour pondre des ordonnances d'exécution. Pourtant, c'est à peu près ce qu'elle a fait, très souvent, trop souvent, outrepassant ainsi le mandat populaire qui lui avait été confié et figeant des dispositions qui vont assurément mal vieillir. Malgré les avertissements, nous n'avons pas su rester concis, nous limiter aux dispositions de rang constitutionnel et éviter d'ajouter les frustrations.

Deuxièmement, la Constituante n'a pas su prêter une oreille attentive aux minorités qui composent notre canton. Certes, la population haut-valaisanne et sa représentation est difficile à séduire et à convaincre, mais nous ne pouvons pas faire l'impasse sur cet exercice pour raffermir l'unité de notre canton. Pourtant, c'est ce qui est arrivé.

Et troisièmement, la mise en application de notre texte sera ruineuse pour l'Etat, que ce soit par la réalisation des innombrables tâches de l'Etat qui sont prévues, par la prise en charge du vote par correspondance, par les nombreux membres supplémentaires, les 2 membres supplémentaires du Conseil d'Etat et leur état-major et j'en passe, l'appareil étatique va gonfler de manière fulgurante. Pour respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement, les contribuables devront assurément passer à la caisse ou alors les prestations sociales seront réduites, ce qui n'est pas souhaitable. Et le comble du greenwashing, si je puis dire, il est atteint à l'article 139 qui déclare, après tout ça, comme un miroir aux alouettes : L'Etat et les communes prennent des mesures pour limiter autant que possible la densité réglementaire et la charge administrative.

N'oublions pas également le congé parental, excellent sur le principe au niveau fédéral, mais qui, au niveau cantonal, viendra apporter un coup de massue supplémentaire à la compétitivité de nos entreprises dont elles se passeraient bien volontiers. Merci pour elles. Mesdames et messieurs, si c'est pour envoyer un signal à Berne, il existe dans ce pays des outils démocratiques bien plus adaptés qu'une Assemblée Constituante. Finalement, il ne s'agit pas de faire simplement la somme des votes gagnés et des votes perdus. Il ne s'agit pas simplement de dire tel parti a gagné presque tous les votes, il doit forcément être satisfait de la nouvelle Constitution. Il faut pondérer ces résultats avec leur importance relative. Gagner 4 votes dans une cascade et perdre le 5^{ème}, c'est pas gagner 80% des votes, c'est perdre le 100%. Alors, mesdames, messieurs, voter non aujourd'hui, c'est recommander au peuple souverain de rejeter ce texte, mais pas pour le jeter à la poubelle. Non, notre Constitution a besoin d'être dépoussiérée. Si le texte est rejeté par le peuple, il est clair que le législatif cantonal va rapidement se pencher sur une révision complète de la Constitution. Il ne va pas repartir d'une feuille blanche, ce serait vraiment absurde. Avec beaucoup de pragmatisme, je pense qu'il va utiliser notre texte comme base de travail, retirer les dispositions qui n'ont pas leur place, qui sont inapplicables ou beaucoup

trop chères et offrir à notre beau canton la Constitution qu'il mérite, capable de durer vraiment pour les 100 prochaines années. Je vous remercie pour votre attention.

Je vous remercie Monsieur Luisier, je passe la parole à Monsieur Kurt Regotz.

Regotz Kurt, Mitglied des Verfassungsrates, neo – Die sozialliberale Mitte

Sehr geehrte Präsidentin, Kollegin und Kollege des Präsidiums, sehr geschätzte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte, ich erlaube mir zum Schluss unserer heutigen aber auch unserer über 4 Jahre dauernden spannenden, interessanten und oftmals auch kontroversen Debatten über eine neue Walliser Verfassung nochmals auf einen wesentlichen Punkt unseres Auftrages hinzuweisen: eine zukunftssträchtige und damit eine Verfassung zur Wahrung der Einheit des Kantons Wallis zu schaffen. Gemeinsam und grossmehrheitlich haben wir festgestellt, dass unsere Vielfalt eine Bereicherung für unseren Kanton darstellt und dass wir mit der neuen Verfassung die sprachlichen und kulturellen Besonderheiten des Wallis berücksichtigen müssen.

Der Philosoph Peter Sloterdijk hat kürzlich das schweizerische politische System beurteilt und Folgendes festgelegt – ich zitiere: die Schweiz hat sich als kulturpluralistisches Gemeinwesen herausgebildet, eine Gruppe von Menschen, die sich zum Zwecke des besseren Zusammenhaltes auf eine gemeinsame politische Form eingeschworen haben. Zu keine Zeit haben sie sich vorgemacht, dass die einen so werden müssen wie die anderen, um überhaupt einen Zusammenhang miteinander zu finden.

Ein wesentlicher Teil dieser gemeinsamen politischen Form ist der Föderalismus, mit der echten Respektierung sprachlicher, kultureller und regionaler Gegebenheiten. Was für die Schweiz gilt, trifft auch auf das Wallis zu. Auch bei uns sollten nicht die einen so werden müssen, wie die anderen, um eine Zusammenhalt miteinander zu finden. Heute stelle ich mit gewisser Enttäuschung fest, dass das Bekenntnis des Verfassungsrates zum Kulturpluralismus und damit zur Einheit des Kantons Wallis bloss ein Lippenbekenntnis ist. Fakt. Ohne Not, mit der Berechnungsbasis für die Abgeordneten für den Grossen Rat zu Ungunsten des Oberwallis geändert. Jede längerfristige ausgleichende Löschung wie die von uns vorgeschlagene «5-Sitz-Regelung» wurde abgelehnt. Eine Zusicherung für einen Ständerat oder eine Ständerätin aus dem Oberwallis gibt es nicht. Zugleich wird uns eine Einheitsliste aufs Auge gedrückt, eine Einheitsliste, die für uns nachteilig ist. Ebenso die Einheitsliste für den Staatsrat, wo uns in Zukunft noch ein Sitz von sieben statt wie bisher einer von fünf zugesichert ist. Mehr noch: der Diktat des zentralistisch Frankophonen Wallis müssen wir über eine Einführung von Generalräten abstimmt. Damit wird dieses im Oberwallis noch nicht reif, aber aus meiner Sicht längerfristig sinnvolle System der Generalräte, aus trotz wahrscheinlich über Jahren abgeblockt. Und statt die Gemeinden über das Stimm- und Wahlrecht der Niedergelassenen befinden zu lassen, wird das Ausländerstimm- und Wahlrecht zum parteipolitischen Variantenspiel der kommenden Verfassungsabstimmung, zum Nachteil der politischen Rechte der langjährigen niedergelassenen Bevölkerung. Bei einem ja zu dem vorliegenden Verfassungsentwurf sind die institutionelle Nachteile für das Oberwallis in Stein gemeisselt. Wir wären und sind schlechtergestellt als mit der bestehenden Verfassung. Und auch in absehbarer Zukunft werden wir nie und nimmer eine Mehrheit im Wallis finden, welchen diese Benachteiligungen des Oberwallis aufheben werden. Was haben wir also zu gewinnen? Stärkung der Grundrechte, weitsichtige Energiestrategie, Klimaneutralität, familienfreundliche Politik mit Elternurlaub, nachhaltige Wirtschaft und und und. Auch diese Ansätze haben wir im jetzigen Verfassungsrat mit einer Mehrheit gefunden und sie werden auf politischer Ebene heute, morgen oder übermorgen umgesetzt. Weil wir es mehrheitlich und gesamtkantonal wollen oder weil es auf Bundesebene geregelt wird. Dafür brauchen wir nicht zwingend eine den Kanton spaltenden Verfassung und daher sage ich nein zu dem jetzt vorliegenden Verfassungsentwurf. Ich möchte aber auch klar ausführen, dass ich dafür bin, dass das Walliservolk sich mit diesem Verfassungsentwurf auseinandersetzt und dass es die Möglichkeit gibt, im ganzen Kanton darüber zu debattieren, was uns die Einheit des Kantons wert ist, und dass es letztlich darüber abstimmen kann. Und wenn ich jetzt hier schon stehe, dann

möchte ich trotzdem der Geduld der Präsidentin danken und ich möchte allen Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte für die sehr angenehme Zusammenarbeit danken und auch dem technischen Personal von hier aus meinen Dank aussprechen. Merci.

Je vous remercie Monsieur Regotz et je passe la parole à Monsieur Damien Raboud.

Raboud Damien, membre de la Constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers camarades Constituants, en tant qu'ancien président de commission, je me permets de prendre une dernière fois la parole ici. Tout d'abord, et je tiens à remercier vous tous, chers Constituants, ces 4 ans et demi auront été avant tout des rencontres, rencontres avec d'excellents camarades ici, autour de moi, mais également avec de non moins excellents collègues, même si parfois aux idées diamétralement opposées aux miennes, aux nôtres. J'ai commencé par les remerciements. Quoiqu'il en soit aujourd'hui, nous voilà réunis une dernière fois pour mettre un point final à nos travaux. D'ici ce soir, la Constitution que nous avons coécrite ensemble ne nous appartiendra plus et sera aux mains du peuple – qu'il en soit ainsi. Durant ces travaux, chacun de nous a subi des échecs et des victoires d'étapes, cela a été dit à de nombreuses reprises jusqu'à présent, je répète un petit peu. Mais tous ici nous avons évolué sur différentes questions. Ces évolutions, parfois, ont pu même être vécues comme d'étonnants retournements de veste. Mais passons, l'heure n'est plus aux chicaneries politiciennes et aux ressentiments passés. La Constitution nouvelle, telle que nous la présentons à la population de la République et canton du Valais, est faite à la fois de saint conservatisme et de nouveautés très inégales. Quelques lignes rouges n'ont pas été franchies après qu'il ait fallu les défendre parfois difficilement ici-même. Mais, pour le reste... Quelle est la force du décalogue, des 10 commandements ? Tous de portée générale, mais pourtant, dans le fond, tous clairs et précis. Napoléon disait qu'une Constitution devait être courte et obscure, afin qu'elle ne gêne pas l'action du gouvernement. Nous en sommes loin, très loin. Trop d'articles, trop de précision, trop d'opérationnel, et ce malgré que le bon sens de cette assemblée a remporté un nombre important de votes empêchant un surplus de trop. Comment une société libérale comme la nôtre peut se doter d'une Constitution si prolix ? Et combien, oui combien tous ces articles vont-ils coûter aux contribuables valaisans ? Malheureusement, et après que notre groupe ait demandé à de nombreuses reprises un chiffrage, nos demandes sont souvent restées, même toujours restées, lettre morte. 7 millions, c'est-ce que nous avons coûté aux contribuables valaisans, mais combien de dizaines de dizaines de millions cela représentera à court, moyen et long terme, cela sans plus-value pour le quidam. Rien que 2 conseillers d'Etat en plus avec leur état-major, sans que les pouvoirs en place actuels en émettent le besoin, à quoi bon, pour quoi faire ? Plus de représentation ? Plus de femmes ? Plus de Haut-Valaisans ? Même pas. Pour faire plaisir à qui, aux partis, à certains du moins ? On a toujours pas les réponses.

Durant ces 5 dernières années, nous avons vécu bien des épisodes qui ont marqué durablement les gens et plus largement l'époque. La crise du Covid-19, avec sa remise en question, pour ne pas parler de la suppression de certains de nos droits fondamentaux, que nous imaginions inviolables – liberté de mouvement, liberté de circulation, liberté thérapeutique ou encore liberté vaccinale. Le retour du tragique sur le territoire européen avec le conflit russo-ukrainien qui soulève un nombre incalculable de questions philosophiques et politiques. La situation sur le plan des énergies et les menaces politiques de pénurie annoncée. L'avènement de l'intelligence artificielle à grande échelle, défi majeur du 21^e siècle, car il s'agira de l'appivoiser et d'en faire un outil allié et non une machine destructrice.

À ce propos, et en guise d'anecdote, je ne sais pas si vous vous êtes amusés à le faire, mais moi je l'ai fait de mon côté, j'ai demandé chatGPT d'écrire un exemple, écoutez bien j'ouvre les guillemets, un exemple exhaustif de Constitution moderne, avant-gardiste, libérale, sociale, écologique, mais non sans une certaine forme de conservatisme pour le canton du Valais, ce que je crois, nous avons tenté de faire ici. Le côté, une petite touche de conservatisme, à certains endroits, je ne l'ai pas beaucoup entendu mais enfin bref, je crois que les gens sont bien un

tantinet encore conservateurs dans ce canton, pour leur majorité. Pour le coup, l'intelligence artificielle m'a sorti une constitution de 29 articles, franchement qui tient la route, alors je dis pas que ça tient plus ou moins la route que les travaux qu'on a fait en 4 ans et demi ici ensemble, mais amusez-vous à le faire, vous verrez, vous serez étonnés. En tout cas, elle était un petit peu plus économique que nous. Voilà quelques questions ouvertes et il y en aurait beaucoup mais je suis limité par mon temps de parole, je vais dépasser tout soudain d'ailleurs, mais je vais profiter de faire comme les autres. Voilà quelques questions ouvertes et défis actuels et futurs qui auraient dû trouver tout le moins des amorces de réponses. Réponses que personnellement je ne retrouve pas dans nos travaux qui se voulaient pourtant exhaustifs et modernes.

Montesquieu disait que les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires. La Constitution actuelle nous permet déjà tout et ne freine l'Etat dans aucune circonstance ou si peu, si j'en crois ma modeste, mais réelle expérience, dans les législatifs communaux et cantonaux. Passer de 109 articles à 213 articles n'est certainement pas une innovation mais plutôt une overdose. Après mûre réflexion et en ayant relu nos travaux et à la suite de la rédaction de ces quelques lignes, je ne pourrai personnellement pas voter en faveur de ce projet. Je remercie néanmoins une fois encore tous les acteurs intervenant et en premier lieu l'ensemble des collaboratrices du secrétariat général et son illustre capitaine Florian Robyr, pour le travail exemplaire qui a été le leur durant ces presque 5 années. Merci à tous, chers camarades, et bonne retraite de Constituants.

Je vous remercie Monsieur Raboud, et je passe la parole à Monsieur Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Werte Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich wollte eigentlich heute nicht mehr sprechen, aber die ersten 10 Sätze von Herrn Lovey haben mir schon wie wir im Oberwallis sagen, [...]. Herr Lovey und andere, darunter Frau Vuagniaux oder Herr Vuille, Sie kritisieren diejenigen, die nein sagen zur Verfassung. Ich möchte Sie daran erinnern, jeder hier drin trägt den 130 Teil der Verantwortung an dieser Verfassung. Sie und ich also gleichviel. Wir stehen in der Verantwortung gegenüber der Bevölkerung. Es ist also wichtig, dass es auch Neinstimmende geben darf, um der Bevölkerung zu zeigen, dass nicht alle hinter dieser Verfassung stehen. Ihr Vorwurf ist also klar undemokratisch, und nicht die Neinsager sind undemokratisch. Die Schweizer Politik ist auf Kompromissen aufgebaut. Diese Verfassung ist die Verfassung der Stärkeren, ohne Rücksicht auf die Minderheit. Oder kennen Sie diesen Spruch: eine Kette ist so stark wie das schwächste Glied, die Kettenglieder, der Bergtäler oder das Oberwallis würden mit dieser Verfassung nicht gestärkt, sie wurden ignoriert. Sie tragen für jede Nein-Stimme die gleiche Verantwortung wie ich, auch wenn Sie auf den anderen Knopf drücken.

An Frau Alpiger möchte ich sagen, dass wir als Gewählte einen Auftrag der Wähler haben, ihre Ideen oder von mir aus ihre Ideologien zu vertreten. Wir wollen mit einem Nein also nicht den Wählern gefallen, sofern wir füllen ihren Auftrag aus. Und auch hier wieder die Kompromisse. Einen Kompromiss kann ich meinen Wählern verkaufen, erklären. Das Gegenteil des Auftrages aber nicht. 30% Neinstimmen bringen zum Ausdruck, dass die Verfassung nicht für alle vorbehaltlos gut ist und soll zum Nachdenken anregen. Ich bin Oberwalliser aus einem Bergta, also bin ich in erster Linie diesen verpflichtet und in zweiter Linie natürlich auch, aber in zweiter Linie, der Bahnhofstrasse von Sitten. Es soll jeder getrost den Knopf drücken, ob Grün oder Rot, denn er will. Das ist seine Interpretation seiner Wähler, seines Wählerauftrages und nicht das Folgen von Losungen und Appell. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Kalbermatten et je passe la parole à Monsieur Nicolas Mettan.

Mettan Nicolas, membre de la Constituante, Le Centre

Madame la présidente, chères et chers collègues Constituants, je souhaite prendre la parole pour brièvement souligner quelques points forts de notre projet de nouvelle constitution qui me tiennent particulièrement à cœur.

Le premier touche l'organisation territoriale, vous vous en doutez, avec le renforcement des communes en tant que lieu privilégié de l'action publique et de la participation citoyenne et avec un nouveau découpage territorial fondé sur 6 régions en lieu et place des 13 districts actuels. Cette nouvelle organisation territoriale correspondra davantage au mode de vie actuel de la population valaisanne. Mais il serait faux de penser qu'elle soit à même d'apporter la réponse adéquate à toutes les situations, car ce modèle idéal n'existe pas ou n'existera que pour un temps et que pour certaines tâches. C'est en effet la nature, par ailleurs évolutive, des problèmes à résoudre qui détermine la bonne échelle d'intervention et pas l'inverse. Il est donc primordial de faire preuve de flexibilité et qu'en bonne intelligence, avec ces nouvelles régions, les formes de collaborations existantes ou futures, à des échelles plus réduites, un ancien district, un bassin versant ou une entité touristique, tout comme à plus grande échelle, par exemple les agglomérations actuelles du Valais central ou de Brigue, Viège, Naters, resteront possibles afin de coller au plus près des réalités et des besoins. La collaboration intercommunale en matière d'aménagement du territoire vit actuellement une nouvelle dynamique bienvenue avec les projets d'agglomération, de parcs naturels régionaux ou de plans directeurs intercommunaux. C'est donc une bonne chose que notre nouvelle constitution reconnaisse, soutienne et accompagne cette dynamique pour relever les défis futurs à l'exemple de la gestion de l'eau, des infrastructures collectives ou du territoire en général.

Le deuxième point à relever est l'introduction dans la Constitution des préoccupations d'aujourd'hui et de demain, telles que la gestion économe des ressources, la promotion d'économies circulaires, le congé parental, la politique du logement, la propriété publique de l'eau ou encore le respect des limites planétaires à l'échelle du canton. Il aurait été bien que dans cette liste figure également la notion de bien commun, un peu hâtivement et malheureusement remplacée par la notion de patrimoine, et dont je regrette tout particulièrement l'abandon. L'approche fondée sur les biens communs constitue en effet un modèle alternatif et original de gestion des biens collectifs qui a une longue tradition dans notre canton, avec les bisses, les alpages ou les forêts et qui fait à nouveau l'objet d'une attention particulière. Les biens communs traditionnels, tout comme les potentiels nouveaux communs, sont mentionnés dans le projet de loi sur le climat actuellement en discussion au Parlement. Mais leur absence du texte de la Constitution est une occasion manquée pour notre canton qui aurait, là, pu faire preuve d'audace et d'originalité. Chers collègues et amis, il est temps maintenant de faire le choix de la raison en adoptant clairement ce projet de Constitution pour qu'il soit mis en débat et soumis au vote du souverain. La recherche du compromis est l'essence même de la démocratie telle que nous la comprenons, et telle que nous la pratiquons. Ceux trouvés dans ce texte et celui trouvé pour nos institutions, notamment avec l'élection d'un collège de 7 membres au système majoritaire pour le Conseil d'Etat, sont globalement bons.

Je suis convaincu que ce nous sommes nombreux à souhaiter, à savoir une bonne représentation des diverses tendances politiques et des minorités linguistiques, adviendra, puisqu'il est pour l'essentiel déjà là. J'en appelle à la responsabilité de chacun pour expliquer la patiente démarche suivie pendant ces 4 ans et défendre ce texte devant la population. Je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Mettan et je passe la parole à Monsieur Jérôme Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la Constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, je me permets de prendre la parole pour relever quelques points que j'estime non négligeables et qui peuvent prêter à la juste représentation de toutes les zones géographiques, avoir un coût non négligeable pour les personnes physiques et

morales de ce canton, donner des droits à certaines personnes et j'en passe. Je ne prends pas le risque de dresser une liste exhaustive, comme on l'a fait à moult reprises. Lors de plusieurs prises de parole, j'avais demandé à certaines commissions les coûts supplémentaires induits par nos décisions, mais en vain. De cette manière, certains groupes politiques n'ont pas à répondre aux citoyens des décisions adoptées en plénum. C'est préjudiciable pour la démocratie car nous, et le peuple plus tard, devons voter sur ce projet de Constitution et nous n'avons pas toutes les cartes en main. Je reviens sur le système d'élection concernant le Grand Conseil. Avec le soutien de quelques collègues, on avait demandé que les régions se composent de sous-arrondissements afin de garantir une bonne représentation des députés sur l'ensemble du canton. Refus du plénum sous prétexte que des députés travaillent pour l'ensemble du canton, que les citoyens ne comprennent rien à la répartition des sièges avec les sous-arrondissements et que c'est le rôle des partis à avoir des listes homogènes. Personnellement, j'émet des doutes que les députés du Haut perçoivent les soucis des petites communes du Valais romand et inversement, les députés du Bas concernant les problématiques du Haut-Valais. Ce problème est le même entre la plaine du Rhône et les coteaux. Concernant les élections, il me semble que ce sont les électeurs qui ont le dernier mot. J'ai le souci que les électeurs de la plaine, donc la majorité des électeurs, vont surtout privilégier les candidats qu'ils connaissent le mieux, donc, en principe, les personnes des grandes villes. Il y a danger de voir apparaître un clivage entre plaine et montagne en cas de sous-représentation des vallées latérales.

Je me dois aussi le féliciter Le centre pour le tour de passe-passe : faire élire 7 Conseillers d'Etat au système majoritaire. Bravo.

Je poursuis avec la titularité des droits politiques. La possibilité qu'on offre aux Suisses de l'étrangers d'élire les Conseillers aux Etats alors que certains d'entre eux ne connaissent pas le Valais, si ce n'est par les médias, pour autant qu'ils les lisent, est totalement incompréhensible, car cette chambre du Parlement fédéral représente les cantons et non pas le peuple. Donc, il me paraît normal que les électeurs doivent également y habiter. Concernant le droit de vote qu'on veut offrir aux personnes de nationalité étrangère est aussi incompréhensible. Les personnes de cette assemblée qui prétendent que le fait de payer des impôts les légitime à pouvoir voter au niveau communal est absurde. Car jusqu'à preuve du contraire, cette catégorie de personnes utilise aussi les infrastructures communales et cantonales. Donc, le fait de payer des impôts ne donne pas le droit de vote mais permet à l'Etat et aux communes de financer les infrastructures et commodités qu'ils utilisent quotidiennement.

Quelques remarques sur les communes. Le fait d'inscrire dans la Constitution que l'Etat puisse, par une loi, contraindre des communes à collaborer ou à fusionner est tout simplement antidémocratique, car on ferait fi de l'avis des citoyens et c'est tout simplement scandaleux. La possibilité que des communes sans limite territoriale puissent fusionner est aussi sujet à discussion.

Concernant l'obligation pour les communes bourgeoises de constituer un Conseil bourgeois, c'est primordial pour les bourgeoisies ayant des moyens financiers importants, mais pénalise les bourgeoisies plus modestes. Je crains que le but soit de faire diminuer le nombre de ces communes, donc, par analogie, le patrimoine local.

Le dernier point que je souhaite aborder avec vous aujourd'hui concerne l'article sur la représentation entre les hommes et les femmes au sein des autorités politiques. Donc, si je comprends bien, au nom du sacro-saint égalité hommes-femmes, on est prêt à sacrifier la démocratie pour satisfaire la volonté des féministes alors que les femmes suisses en âge de voter sont majoritaires en Valais.

En conclusion, pour les coûts financiers supplémentaires que va engendrer cette Constitution aux contribuables de ce canton, pour quelques articles qui permettent de ne pas tenir compte des décisions des électeurs, donc antidémocratiques, on se rapproche dangereusement d'un pouvoir de plus en plus centralisé, donc pénalisant pour les communes périphériques. Pour les quelques motifs invoqués, je ne peux que refuser le projet de Constitution et invite aussi les

personnes qui pensent comme moi à faire de même. Merci de votre votre attention et re-merci au secrétariat général ainsi qu'à toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de cette assemblée. Merci.

Je vous remercie Monsieur Formaz et je passe la parole à Madame Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen des Verfassungsrates, in einer Demokratie muss man mit Kompromissen leben, mit guten und leider auch mit weniger guten. Die fehlende Sitzgarantie für die Oberwalliser Vertretung im Grossen Rat zählt für mich, und das ist sicher nicht neu für Sie, zu letzterem. Es ist eine verpasste Chance, die im Oberwallis noch viel zu reden geben wird. Wirklich schade. Was ich vor allem bedauere ist, dass es kurz vor Schluss zu Allianzen gekommen ist, bei denen die Oberwalliser Vertreter aussen vor blieben. Um Mehrheiten zu beschaffen, braucht es den oberen Kantonsteil nicht. Hier wäre aus meiner Sicht eindeutig mehr Sensibilität angebracht gewesen. Ebenfalls bedauere ich, dass wir mit etlichen Artikeln zusätzliche Aufgaben geschaffen haben, die zu Mehrausgaben und zu einer höheren Staatsquote führen werden. Zu nennen ist hier zum Beispiel die Aufstockung des Staatsräte von 5 auf 7. Auch haben wir es verpasst, ernsthaft über eine Verkleinerung des Grossen Rates mit der Anzahl Grossräte/innen und Suppleanten/innen nachzudenken. Wir haben uns hin und wieder auch in Details verloren und einzelne Bestimmungen in Artikel in die Verfassung aufgenommen, die meines Erachtens keinen Verfassungsrang haben oder einen zu grossen Interpretationsspielraum zu belassen. Als Beispiel möchte ich hier den Artikel 142, solidarisches Handeln der Privaten nennen.

Als unabhängige Verfassungsrätin musste ich auch feststellen, wie stark die Parteien auf die Debatten Einfluss nehmen konnten. Ich hätte mir hier mehr unabhängig agierende Verfassungsräte gewünscht. Das Volk wollte die Totalrevision der Kantonsverfassung, nämlich nicht einfach dem Parlament und den politischen Fraktionen überlassen. Schade, dass wir hier manchmal nicht mehr Mut bewiesen haben, um eigenen Vorstellungen zu folgen oder uns auf die Debatten und Anträge im Plenum einzulassen.

Zum Trotz haben wir vieles bewerkstelligt und eine neue Verfassung konzipiert, die für mich das Wallis der Gegenwart spiegelt und für die Zukunft rüstet. Zu nennen sind unter anderem Nachhaltigkeit, Effizienz und Innovation als wesentliche Prinzipien zur Erbringung staatlicher Aufgaben und viele weitere soziale, wirtschaftliche und politische Grundsätze. Als wegweisend beurteile ich die Schaffung der neuen 6 Regionen, die, wie Claudia Apliger vorhin schon gesagt hat, ein grosseres und schlagkräftiges Gegengewicht zum Kanton darstellen werden und als künftige Brückenbauer zwischen dem Kanton und den Gemeinden auftreten können.

Ebenso haben in der neuen Kantonsverfassung neue Themen wie Kultur und Tourismus Platz gefunden, die speziell für unseren Kanton sehr wichtig sind. Nicht zuletzt stärkt die neue Verfassung unsere schützenswerteste Errungenschaft, nämlich die Demokratie und ihre Einrichtungen. In Artikel 53 ist dazu beispielsweise die Beteiligung am öffentlichen Leben durch politische Bildung genannt. Ich komme zum Fazit: persönlich bin ich der festen Überzeugung, dass niemand von uns den aktuell vorliegenden Verfassungsentwurf ablehnen sollte, egal auf welchem Punkt der Skala zwischen vorbehaltlose Zustimmung und vollständige Ablehnung sich jemand von uns befindet. Eine Ablehnung wäre eine vorzeitige Bankrotterklärung für 4 Jahre harte Arbeit und mehrheitlich guten Kompromissen. Nun soll und muss das Volk die Wahl haben, ja oder nein zu sagen. Und vielleicht noch als Antwort zu meinen Vorrednern von heute morgen, Herr Kreuzer, Herr Abächerli, Herr Kalbermatten: wenn wir als Teil derjenigen, die am Projekt mitgearbeitet haben, nun nein zu sagen, geht das nicht. Im Sinne einer guten Governance müssen jetzt andere das Recht haben, ja oder nein zu sagen. Das ist für mich das Volk.

Merci Madame Holzegger et je passe la parole à Monseur Jean-Yves Riand.

Riand Jean-Yves, membre de la Constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, cher auditoire, nous pourrions avoir 10 partis ou groupes prêts à s'opposer au texte final. 130 raisons individuelles de ne pas soutenir la nouvelle Constitution, 190 raisons de refuser tel ou tel article, et environ 400 objections à faire valoir contre l'un ou l'autre alinéa. Nous pourrions tous nous réfugier derrière la figure du verre à moitié vide ou à moitié plein pour prétexter qu'une disposition ne nous plaît pas, ou qu'une autre est incomplète ou manque de courage. En résumé, nous pourrions tous et toutes être tentés de nuire à l'intérêt général qui souhaite que les Valaisans acceptent une nouvelle Constitution au profit d'égoïsmes particuliers qui s'y opposent. Il est aussi possible que nous puissions, au terme de ces débats, concevoir du ressentiment, avoir des incertitudes à la lecture de ce texte constitutionnel dense. Mais en gardant un minimum de sens critique, en regardant le texte de manière lucide, nous devons reconnaître que nous avons accouché d'une Constitution nouvelle et innovante et fait preuve de cohérence et de responsabilité.

Nos échanges ont été nourris, riches, passionnants et chacun a pu faire valoir son point de vue. Il s'en est dégagé, au final, un large consensus démocratique et nombre d'articles ont passé la rampe avec de claires majorités. Nous avons su transformer l'exercice en faisant mentir la croyance qui veut qu'une constitution est une chose trop grave pour ne pas la confier à des constituants. Dans cette salle, nous sommes une majorité à avoir l'audace de croire en cette nouvelle Constitution, à opposer clairement le futur au passé, 116 ans après celle de 1907. Nous sommes certainement une forte proportion de personnes raisonnables à penser que nous avons élaboré un texte robuste, solidaire, progressiste, ouvert, intégré aux réalités actuelles. Une Constitution politique, économique, sociale, écologique et éthique, qui allie le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté. Nous pensons qu'il existe un large mouvement parmi nous pour voter ce texte nécessaire. L'ouvrage est désormais sur le métier et il faut maintenant le conclure par un vote massif, clair et positif. Mais je voudrais surtout m'adresser à ceux qui seraient tentés par un refus, animés par une subite jubilation de donner libre cours à leurs pulsions de sabotage. A cette tranche qui s'exprime d'abord par la fronde et presque toujours par le non et le contre, à cette portion de Neinsager animée par la défiance perpétuelle et ses tentatives incessantes d'obstruction. Cette opposition qui a passé au cours des débats à des lectures du grand ressentiment au grand renoncement à l'égard d'un texte auquel ils ne souscrivent pas ou plus, à celles et ceux qui, par esprit partisan ou de clocher, par régionalisme pur et dur ou par une soudaine envie d'une spirale auto-destructrice, s'opposeront et iront dans le mur et contre le sens de l'histoire. En particulier à ceux qui, dès le lancement de l'initiative, se sont déclarés opposés à une telle démarche inutile à leurs yeux. A ceux qui ont voulu, dès sa conception, empêcher l'embryon de naître, ceux-là même qui l'année passée ont déclaré vouloir s'opposer au texte final et inciter, avant même la fin des débats, à faire avorter l'enfant dans l'œuf en jalonnant leurs propos de menaces. Ceux enfin qui aujourd'hui veulent noyer l'enfant à naître avec l'eau du bain. Ceux qui préfèrent, en résumé, une Constitution de 1907 qui ne parle pas de femmes mais du bétail. A ces esprits chagrins, nous leur rétorquons qu'ils ont en fait perdu la boussole du sens commun, en rejetant systématiquement les décisions établies par consensus démocratique, et des majorités qualifiées. Leurs tentatives présentes et futures de discréditer le texte, de le diaboliser, d'instruire le procès de la Constituante, manquant d'expérience et de crédibilité ou en invoquant des coûts, notamment, à ces tentatives de désinformer et de faire diversion, de jeter le grand soupçon permanent, à cette rhétorique animée par le déni et le refus, nous les mettons en garde car ils se tirent une balle dans le pied et risquent de s'aliéner les citoyens qu'ils représentent. La minorité n'est pas une posture, c'est d'abord l'art de convaincre la majorité avec de solides arguments. Et jouer avec le feu, ce n'est pas une stratégie, c'est de la tactique électoraliste. Nous souhaitons, avec cette nouvelle Constitution, réconcilier l'ambition et le réel et lutter contre le populisme facile, l'anti-constitutionnalisme rampant et l'abstention, en mobilisant les sympathisants et partisans du oui. Nous ne laisserons pas penser que les opposants auront raison contre le peuple, argumenter que notre démocratie est dynamique et constructive et que les

citoyens de ce canton sont porteurs d'un projet constitutionnel, fait de justice, d'équilibre et de progrès. Merci pour votre attention.

Je vous remercie Monsieur Riand et je passe la parole à Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, am 17. Dezember 2018 traten wir erstmals zusammen – vorfreudig, und mit grossem Tatendrang.

Wir waren es also die sogenannte Zivilgesellschaft. Es war unsere Aufgabe, gemeinsam eine neue Kantonsverfassung, eine Verfassung für das 21. Jahrhundert auszuarbeiten. Zukunft braucht Herkunft. Dies war dabei unsere Richtschnur. Wir sind überzeugt, dass eine Gesellschaft, die gemeinsam in die Zukunft will, eben auch sich seinen Wurzeln und seinem Ursprung bewusst sein muss. Diese Leitlinie, Zukunft braucht Herkunft, hat uns bis zum Schluss begleitet. Diese Werte, diese Anliegen, haben wir im Verfassungsrat mit viel Freude und auch mit sehr viel Ausdauer vertreten. Leider war der Verfassungsrat nicht gewillt, diese Interessen zu berücksichtigen und diese notwendige Sensibilität uns entgegenzubringen. Ich stelle fest, dass es nicht gelungen ist, eine für alle politischen Gruppierungen und alle Regionen überzeugende Verfassung zu erarbeiten. Es gelang nicht, da zu oft die berechtigten Interessen des Oberwallis als kulturellen, sprachlichen Minderheit überhört wurden. Zu oft wurde der Staatsapparat, aber auch der Sozialstaat vom Verfassungsrat ausgeweitet. Zu vieles, das eben nicht Verfassungswürdig ist, wurde in der neuen Kantonsverfassung aufgenommen. Zu teuer wäre die neue Kantonsverfassung. Es wurde angesprochen zuvor, man hat sich nicht die Gedanken gemacht, wie viel diese neue Artikel kosten, wie diese neuen Aufgaben finanzieren muss. Und, noch das bin ich überzeugt, zu stark wird die neue Verfassung unsere Gesellschaft verändern.

Gerne möchte ich noch auf ein paar Wortmeldungen von Ihnen eingehen. Zuvor hiess es, die PS habe die Minderheiten in diesem Saal verteidigt. Man habe ein vernünftiges Gleichgewicht angestrebt. Das muss ich sagen, diesen Eindruck hatte nicht. Unser Eindruck war, dass alle Kompromisse, die sicherstellen möchten, das Oberwallis als kulturelle, als sprachliche Minderheit auch künftig angemessen in den die politischen Behörden vertreten ist, all diese Kompromisse wurden von Ihnen zurückgewiesen. Ich stelle einfach fest, dass die neue Verfassung das Oberwallis schwächt. Wir sind schlechter vertreten als es dies mit der geltenden Verfassung der Fall ist. Sei es bislang einen von 5 in der Regierung, neu einen von 7 garantiert, aber auch beispielsweise beim Ständerat, wo eine Verschlechterung mit der Einheitsliste beschlossen wurde und natürlich auch beim Grossrat, wo wir mit der Veränderung des Verteilmechanismus an Einfluss, an Vertretung und eben auch an Partizipation verlieren.

Dann die PLR sagte heute morgen, ein Nein, das sei eine Verweigerung der Demokratie. Und die Zukunft Wallis sagte, es sei ein langer Prozess, und den müsse man würdigen. Da möchte ich klar festhalten, zur Demokratie gehört eben auch ein Nein. Auch ein Nein ist genauso ein demokratischer Ausdruck eben ein Ja, ein demokratischer Ausdruck ist. Ich möchte auch klar betonen, nur weil wir jetzt viereinhalb Jahre gemeinsam an dieser Verfassung gearbeitet haben, nur weil es 8 Millionen Franken Steuergelder gekostet hat, das allein darf doch nicht ein Argument, darf doch nicht ein Grund sein, warum hier ein Ja erwünscht oder erwartet wird. Wir können nicht eine schlechtere Verfassung zustimmen, nur weil wir uns alle gemeinsam viel Mühe gegeben haben. Das müssen wir uns auch bewusst sein, diese neue Verfassung, die wird die kommenden Generationen unseres Kantons, unserer Heimat prägen und daher ist eben wichtig, dass wir uns bewusst sind, was in dieser Verfassung drinsteht. Und dann auch noch der Vorwurf, unser Nein-Komitee gegen diese Totalrevision sei verantwortlich, dass das Oberwallis seine Anliegen hier nicht durchsetzen konnte. Wenn man sich anschaut, die Kommissionen der zweiten Lesung, die haben weitsichtige Kompromisse vorgeschlagen. Zu diesem Zeitpunkt wäre ich gewillt gewesen, diese neue Verfassung zuzustimmen. Es war aber die Eintretensdebatte im Juni zur zweiten Lesung, wo Sie alle diese Kompromisse zurückgewiesen haben und uns klar signalisiert haben, dass unsere Sensibilitäten, dass unsere Anliegen in diesem Rat kein Gehör finden. Und dies war

dann der Auslöser, warum wir im Herbst dieses Nein-Komitee gegründet haben. Weil wir uns eben gesagt haben, unsere Kompromisse, unsere Anliegen, die kommen nicht zum Tragen. Darum ist es eben wichtig, dass wir uns vorbereiten, damit das Volk diesen Entwurf dann an der Urne versenken kann. Ich danke Ihnen für Ihre Arbeit, für Ihr Engagement. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Amacker et je passe la parole à Monsieur Martin Schürch.

Schürch Martin, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, mein Ziel im Verfassungsrat war es, den Tourismus zu stärken. Als erster Kanton haben wir ein Artikel zum Tourismus in unserer Verfassung geschrieben. Super für mein Grächen und unser Wallis. Ziel also erreicht? Leider nein. Ich habe die Rechnung ohne den politischen Egoismus gemacht. 130 Personen haben intensiv, konstruktiv, fair und zielgerichtet diskutiert und gemeinsam Lösungen erarbeitet. Doch dann kamen die Parteien ins Spiel und mit ihnen den Egoismus. Die grossen starken Parteien und mit ihnen die französischsprachige Mehrheit übernahm das Zepter. Auch in unserem Wallis macht das Grundlogisch keinen Halt, dass die starken entscheiden, wie sie mit den schwachen umgehen. Das Oberwallis musste schmerzhaft erfahren, wie sich das starke Unterwallis das Zusammenleben mit der Minderheit aus dem Oberwallis in Zukunft vorstellt.

Von mir deshalb ein klares Nein zur neuen Verfassung, verbunden mit der Hoffnung auf Besserung. Heureusement, j'ai habité à Sierre pour savoir que l'égoïsme en politique n'a rien à voir avec votre mentalité que j'adore. Merci.

Je vous remercie Monsieur Schürch et je passe la parole à Monsieur Alain Léger.

Léger Alain, membre de la Constituante, Le Centre

Madame la présidente, monsieur le secrétaire général, chers membres de la Constituante, chère Anja, cher Steve, chers traducteurs et traductrices, ce moment est historique. L'on peut comprendre que pour certains d'entre vous, c'est le combat d'une vie politique. Nous avons tous durant ces 4 ans travaillé avec passion et sans compter nos heures. Dans cette salle, en vous côtoyant, je n'y ai vu que des personnes merveilleuses.

Mais, mais est-il judicieux d'abattre un châtaignier de 1907 pour planter un nouvel arbre aux frêles racines ? Il vaut mieux greffer cet arbre, comme le Valais, au fil des décennies, a su le faire avec notre Constitution actuelle et va encore le faire. Rapidement, deux thèmes concrets : le premier au niveau de la subsidiarité concernant les Eglises et l'Etat. Voici un exemple révélateur : dernièrement dans le canton de Neuchâtel, l'assemblée des Eglises protestantes a décidé de ne plus permettre des cérémonies d'enterrement laïques en leurs murs car ils ont estimé qu'il y avait eu des dérives. Immédiatement, un député neuchâtelois au Grand Conseil, en réaction, a fait une demande de baisser les subventions aux Eglises. Comprenez que le sujet n'est pas un problème d'argent mais bien la séparation de l'Etat et des Eglises qui est mise à mal. Des tensions inutiles que nous ne connaissions pas jusqu'à présent pourront se présenter, surtout avec un contrat de prestations qu'il faudra créer de toutes pièces.

Le deuxième élément abordé, et non des moindres, si cela se confirme, les élus du Haut-Valais refuseront en majorité d'adopter ce texte. Ce but d'unité essentiel n'aura pas été atteint et c'est dommageable. Vers un Haut-Valais souvent compliqué, nous n'avons pas réussi à avancer avec des idées simples. Les hauts-valaisans, bien que minoritaires, comme trop souvent répété, leur force de persuasion au niveau de la Berne fédérale est égale au Valais romand, et bénéfique pour tous les Valaisans. S'imaginer partir devant le peuple sans avoir su nous unir est délicat. Le Valais romand pourrait dire oui, le Haut-Valais dire non dans les urnes. La cohésion cantonale si chère à notre cœur, en prendrait un coup et la Raspille prendra le nom de Bérézina. Une note positive, nous pouvons être sûrs, la majorité de nos travaux pourront être repris par le Grand Conseil qui, en quelque sorte, en fera une troisième lecture, car le Valais doit avancer à son

rythme, mais pas avec de tels changements de paradigmes. Honorable assemblée, merci pour ces 4 merveilleuses années, que vive notre Valais et nos amitiés !

Je vous remercie Monsieur Léger et je passe la parole à Monsieur Peter Burri.

Burri Peter, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich möchte mich auf einen Punkt konzentrieren, auch wenn bisher andere Grossmeister historischer Bezüge diesbezüglich federführend waren.

Staatsrat Frédéric Favre hat den Begriff der kollektiven Intelligenz erwähnt. Inhaltlich würde ich dies vielleicht diesem Rat zugestehen, verfahrensmässig zweifle ich daran. Vor 175 Jahren wurde das Grundgerüst unserer Bundesverfassung geschaffen. Damals hatten die Sieger der vorangehenden Sonderbundskriege die Grösse und Weisheit den Verlierern entgegenzukommen und das bis heute bewährte Zweikammersystem zu akzeptieren. Einer Mehrheit hier im Rat waren aber irgendwelche absoluten Prinzipien wichtiger, als ein versöhnliches Zustandekommen einer neuen Verfassung. Nun, inhaltlich halte ich unseres Produkt für insgesamt besser als die alte Verfassung. Es spiegelt die aktuellen Herausforderungen und setzt auch einige Pflöcke. Das Oberwallis wird deswegen nicht untergehen. Ich vertrete deshalb klar und deutlich ein doppeltes Ja zugunsten des Textes dieser neuen Verfassung. Ein Ja für die Möglichkeit, dass das Stimmvolk über die Arbeit der vergangenen 4 Jahre befinden soll. Und ein Ja für den demokratisch verhandelten Text.

Abschliessend möchte ich meiner Dankbarkeit Ausdruck verleihen, hier mitgearbeitet haben zu können. Es war eine Freude an den Diskussionen innerhalb der Fraktion, den Kommissionen und auch hier im Plenum, mitdenken und mitdiskutieren zu können. Ich danke Ihnen.

Je vous remercie Monsieur Burri et je passe la parole à Monsieur Jean-Daniel Nanchen.

Nanchen Jean-Daniel, membre de la Constituante, Les Verts et Citoyens

Merci Peter pour tes bonnes paroles. Madame la présidente, chères et chers collègues, impossible pour moi de laisser dire pourquoi voter non aujourd'hui à notre projet construit, écrit toutes et tous ensemble, sans dire pourquoi voter oui. Dans le respect du mandat qui nous a été confié, la tâche d'actualiser notre constitution, tâche à laquelle nous avons consenti toutes et tous beaucoup d'énergie, nous avons pu argumenter, partager nos idées librement et équitablement. C'est soudainement aujourd'hui que certaines et certains d'entre nous remettent en question leur/notre travail et la qualité du projet que nous allons accepter ou pas tout à l'heure. Accepter de le proposer à la population valaisanne pour l'entériner ou pas. Nos concitoyennes et concitoyens ont tout simplement le droit de se déterminer, de profiter d'un retour sur investissement.

Je peux vous garantir, sans prendre beaucoup de risques, que les Valaisannes et Valaisans vont accepter avec un bon pourcentage leur nouvelle Constitution. Un texte pas parfait, mais écrit en tenant compte de toutes les sensibilités valaisannes, car je postule que nos concitoyennes et concitoyens sont plus progressistes, modernes, ouvertes et ouverts que la majorité d'entre nous. Pour nous épargner la honte face aux personnes qui nous ont fait confiance, je vous enjoins d'accepter de proposer ce texte à la votation citoyenne au terme de ces derniers débats et bien entendu, je remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de son texte, y compris le Bureau, le secrétariat, les médias et les traducteurs, de la qualité de leur travail. Merci beaucoup.

Je vous remercie Monsieur Nanchen et je passe la parole à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la Constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, mesdames et messieurs, remerciements réitérés, itératifs, à notre secrétaire général. C'est un produit, ne soyez pas fâchés, c'est un produit du PDC, Florian Robyr était secrétaire du groupe PDC aux Chambres fédérales et il avait comme chef de groupe, le redoutable Filippo Lombardi d'un côté, et de l'autre côté, il avait le président du parti, une personne que vous connaissez peut-être, vu vos connaissances géographiques et historiques, Christophe Darbellay. Avec un tel parcours, on ne peut être qu'excellent. Merci Florian et bonne route pour la suite de votre carrière.

Constitution, projet qui a du bon, du moins bon et du mauvais. Je résumerais, l'Assemblée Constituante s'est donnée de la peine et elle en a eu. On est en train de vilipender la Constitution de 1907. Effectivement, il y a des scories dans ce document, mais faisons un tri, enlevons ce qui n'est pas acceptable, adaptions et on pourrait avoir une Constitution qui n'est pas si loin de la réalité actuelle. Pour vous rappeler, mais je crois que le PDC n'existe plus, encore moins le parti conservateur, cette Constitution a surtout été marquée de la patte intellectuelle de Alexander Seiler et de Maurice Troillet. Ce n'était pas n'importe qui et ils ont abouti à un travail de qualité. Alors, ne le jetons pas aux orties, comme Maurice Zermatten voulait faire de la soutane. Une constitution doit être brève, doit être concise. Et penser quand même aux coûts, il a été dit tout à l'heure, on doit quand même se soucier, on prévoit de nouvelles tâches, il faut que ces nouvelles tâches soient financées et le peuple a le droit de savoir comment ces nouvelles tâches seront financées. Alors 2-3 points négatifs, sans occulter les points positifs, pardonnez-moi, tous les sujets clivants, vous n'avez pas raté de les prendre, c'est pas intelligent politiquement. Les sujets clivants on les ignore, on ne les traite pas. On évite de cumuler les Neinsager. Ici, tout ce qui était sujet à discussion, le vote des étrangers, fin de vie librement choisie, la corrélation Haut et Bas, vraiment on a été mauvais, pardonnez-moi. Nous avons fait de la mathématique, c'est pas de la mathématique qu'il faut faire pour coordonner les relations entre le Haut-Valais et le Bas-Valais. Il faut essayer de prendre en considération d'autres facteurs et ces autres facteurs, on les a complètement oubliés et on se trouve maintenant devant un texte qui nous laisse un peu pantois. Je pense au contrat de prestations pour les Eglises, si vous vouliez enterrer et tirer avec vous – pardonnez-moi, je vais à la messe tous les dimanches – toutes les grenouilles de bénitier, vous auriez pas fait mieux. Vous avez occulté, j'ai fait quelques propositions, j'ai beaucoup travaillé parce que je trouvais passionnant cet exercice de rédaction d'une constitution cantonale, la secrétaire bibliothécaire Madame Wyer pourrait vous dire combien d'heures j'ai passé à la bibliothèque à faire des consultations pour savoir de quoi l'on parlait. Je vous donne quelques exemples parmi d'autres en précisant, il y a eu un article de Grégoire Baur, qui est donc le rédacteur pour le Valais dans Le Temps, « la nouvelle constitution dévoile un canton divisé », il dresse un tableau parfait de la situation et il faudrait qu'on s'en inspire pour la suite des réflexions. Et on se trouve dans cette situation, les commissions ici ont été déficientes. Il fallait essayer de négocier, de beaucoup plus discuter, quitte à mettre autour de la table les opinions divergentes, voire contradictoires. Cela n'a pas été fait. Je vous donne un exemple, j'avais proposé les droits d'eau. J'avais dit que les communes, le canton devaient avoir le droit d'acquérir les droits d'eau – Kaufrecht oder Vorkaufsrecht. Vous ne l'avez pas voulu ça, c'est bien juste ? Mineralquelle in Turtmann vous avez vu, le Blick en a parlé longuement, on est en train de vendre les sources aux chinois alors qu'avec une disposition comme celle-là, elle ne serait peut-être pas en vigueur tout de suite mais elle viendrait ultérieurement, c'est le président de la bourgeoisie de Turtmann, mais c'est pas grave... alors le contrat a été fait par un mauvais avocat. Alors, tout ça pour vous dire l'importance qu'il y a et puis j'aimerais...

Je vous remercie de conclure Monsieur Perruchoud.

Vous allez me donner l'ajout habituel...

Je vous ai déjà donné une minute de plus. Je vous remercie de conclure Monsieur Perruchoud.

J'ai proposé le référendum constructif. Vous l'avez pas voulu, mais cela reviendra sur la table plus vite que ce que vous pensez.

Merci de conclure.

Je conclus donc que mon propos ne vous intéresse par Madame la présidente.

Je vous remercie Monsieur Perruchoud et je passe la parole à Monsieur Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la Constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, j'ai longtemps hésité avant d'intervenir mais comme je suis le doyen du groupe libéral-radical, je voulais quand même rompre une lance en faveur du oui que je vais voter et qui permettra au peuple de dire oui, non ou s'abstenir.

Mesdames, messieurs, nous avons 5 défis à relever, majeurs. Le premier, c'était l'addornamento de nos institutions et de l'organisation territoriale du Valais. Nous l'avons relevé, pas si mal que ça. 6 régions, permettait à celui qui a écrit le « Printemps de Valais » en 1971 de voir aboutir cet événement.

D'autre part, on a repensé, redonné de la chair et de la force aux communes, aux communes bourgeoises, cela est bien dans une démocratie qui commence par en-bas et qui monte. On a pas trop touché le Grand Conseil, parce qu'on se dit que dans les régions, il ne fallait pas réduire ce Grand Conseil et le nombre de suppléants. Nous avons, deuxième défi, repensé, réfléchi aux droits fondamentaux, aux droits politiques. Peut-être là, comme vieux radical, on s'est bercé d'illusions, peut-être, mais c'est la législation d'application que le Grand Conseil va faire qui décidera. Troisième élément : nous avons réfléchi à redimensionner, à élargir les tâches publiques. Parce que depuis 1907 – il ne faut pas accabler la Constitution de 1907, elle a été révisée près de 40 fois – mais, depuis 1907, le monde a changé, le Valais a changé, le Valais n'est plus cette civilisation rurale qui était autrefois. Sauf qu'on a passé un peu comme chat sur braises sur les finances publiques, sur les redevances, parce qu'il ne faut pas appuyer là où ça fait mal, et surtout entre nous. Quatrième grand défi, les relations entre l'Etat et l'Eglise. On a conforté la révolution de 1974 qui établit l'égalité entre les catholiques et les protestants dans ce pays, dans cette Suisse. Alors j'ai entendu tout à l'heure ces mots chargés d'amertume, comme quoi au fond nous étions en quelque sorte des grenouilles de bénitier constitutionnelles pour avoir fait un préambule. On ne cite toujours que l'invocatio et pas la narratio, c'est très curieux, on oublie les cinq lignes qui suivent le préambule. Je pense que c'est bien, pourquoi ? Parce que ce préambule dit une chose simple, il fait le lien entre hier, aujourd'hui et il se projette vers demain. Il fait le lien entre l'Etat et les Eglises, entre la spiritualité qui relève de l'intime et l'Eglise qui relève de l'organisation de tout cela.

Quatrième point, et c'est là qu'est ma tristesse profonde. Avant de venir ici, j'ai lu les Restquellen des Kanton Wallis, 1890 de Andreas Hössler. Le premier texte date de 1291, Landrecht, de notre patrie, et j'ai le sentiment aujourd'hui que nous ne serions plus des frères et des sœurs. Comme s'il y avait des haut-valaisans et des bas-valaisans, et comme s'il n'y avait plus de valaisans. Or, c'est faux, il y a quand même le principe d'égalité et de solidarité qui est inscrit dans cette Constitution, il y a quand même un article 7 qui est le premier de toute l'histoire du Valais, des constitutions, c'est la huitième qu'il y aura, c'est la première fois qu'on dit que le canton veille à son unité et à sa diversité, au respect de ses particularités linguistiques, culturelles, géographiques et régionales, et j'ajoute sociales, parce qu'il n'y a pas d'unité cantonale, géographique, politique sans une solidarité sociale, sans une unité sociale.

Voilà, je ne vais pas convertir les haut-valaisans, ce sont de bons chrétiens. Mais je vais leur dire, laissons au peuple trancher finalement, je sais qu'il y a lutte chez vous, entre les Noirs, les Jaunes, les Bleus, les Rouges, et autres, les Violets. Je sais que certains montent, d'autres descendent. Ce n'est pas la question ici, dans cette Constitution, et je terminerai là-dessus. Je termine par un message, un sentiment profond. Il ne faut pas remercier, on a fait que notre devoir finalement en faisant cette Constitution. Je dirai simplement ceci : l'amour de ce pays, l'amour de

ce qui nous unit plus que ce qu'ils nous divise, doit vous conduire, rationnellement, à voter oui. Merci.

Je vous remercie Monsieur Bender et je passe la parole à Monsieur François Quennoz.

Quennoz François, membre de la Constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, 17 décembre 2018, l'aventure de la Constituante démarrait avec de grandes attentes, de beaux discours et le souhait d'écrire à partir d'une feuille blanche la nouvelle charte cantonale. Nous devons alors pour cela représenter la société civile dans ce qu'elle a de plus noble, se défaire de toute pression politique, devenir et rester durant le temps d'une législature, un citoyen ordinaire, échappant comme par magie aux affres politiques. Cependant, très vite, nos travaux devinrent naturellement politiques et firent preuve simultanément d'un important désintérêt populaire. Le peuple s'intéresse à la politique quand la politique s'intéresse à lui, ne serait-ce pas là notre première erreur de parcours ? Prisonnier d'une lutte entre progressistes et conservateurs, notre assemblée a fini par laisser l'opinion populaire dont nos acrobaties philosophiques ont fini par éclipser les véritables attentes des Valaisans.

Le combat idéologique s'annonçait, lui, inégal. Un groupe PLR bien plus progressiste que son groupe du Grand Conseil, le mirage d'une représentation de la société civile incarné par Appel Citoyen et un PDCVR dont, on le sait, a fini par disparaître dans l'aventure. Cela suffisait d'ores et déjà à piper les dés. Derrière ce combat idéologique, le Haut-Valais en fut la première victime. Bastion conservateur, la proie était trop belle. Notre assemblée s'est chargée de lui faire comprendre qu'il fallait soit suivre le mouvement, soit rester sur la touche. Nos homologues UDC du Haut furent d'ailleurs les premiers à annoncer publiquement leur objection au texte final. Ils ont eu le mérite de comprendre très tôt que le consensus serait impossible alors que notre romantisme latin aura su nous faire espérer un revirement jusqu'à la fin même des travaux de deuxième lecture. Comme ultime humiliation, notre assemblée décida de conserver le droit de vote et d'éligibilité des étrangers à son article 45. Le triomphe du progrès ne pouvait pas se faire par une victoire au poing, il fallait une victoire par KO. Le travail de Constituant s'achève. Plusieurs lignes rouges sont franchies aux yeux de notre groupe, comme mentionné par notre excellent chef de groupe Jean-Dominique Cipolla. Notre assemblée présente aujourd'hui au peuple un nouveau carrosse devant permettre à notre canton de traverser le 21^e siècle. Le carrosse est certes étincelant mais le prix du voyage dans ce dernier demeure inconnu. C'est pour nos concitoyens conservateurs, pour nos concitoyens dont les fins de mois deviennent difficiles et qui ne comprendraient pas que notre canton puisse se doter d'une Constitution dont on ignore le prix, que nous appuierons au moment du vote final et en toute transparence sur le bouton rouge. Aujourd'hui, la Constituante s'achève et la campagne du non commence. Merci pour votre attention.

Je vous remercie Monsieur Quennoz et je passe la parole à Madame Gabrielle Barras.

Barras Gabrielle, membre de la Constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, je procède à une intervention ciblée et je répète, pour le groupe UDC, le projet de Constituante comporte du bon, du moins bon et du mauvais. Et pour notre groupe, le Conseil de la magistrature est une institution qu'il y a urgence de supprimer pour rasséréner l'ordre juridique. Le groupe UDC à la Constituante...

Madame Barras, je vous rappelle que les porte-paroles des groupes se sont déjà exprimés ce matin et que vous pouvez vous exprimer à titre individuel mais plus au nom du groupe.

... est une institution qu'il y a urgence de supprimer pour rasséréner l'ordre juridique. Le groupe UDC – tout le monde a parlé pour son groupe – à la Constituante a préconisé la suppression...

Non non Madame Barras, il y avait un seul porte-parole de groupe, c'était ce matin.

Bon, merci.

Je vous remercie Madame Barras. Je passe la parole à Monsieur Damien Fumeaux.

Fumeaux Damien, membre de la Constituante, UDC & Union des citoyens

Merci madame la présidente, chers collègues, que de choses ont changé durant ces 4 dernières années. L'inflation est en hausse. 84 ans plus tard, la guerre est de retour aux portes de l'Europe. Nous en sommes au point final de notre travail alors qu'il manque toujours de 35 kilomètres d'autoroute dans le Haut-Valais.

Chers collègues, lorsque nous avons prêté serment, je pensais participer à l'écriture d'une constitution et non être le co-auteur d'un roman. Alors que nous étions majoritairement d'accord afin d'avoir une constitution svelte, nous avons presque doublé le nombre d'articles en rapport à la Constitution de 1907.

Mon estimé collègue et chef de groupe Monsieur Cipolla a parlé dans son intervention de la demande que nous avons effectuée en fin de deuxième lecture afin de chiffrer les coûts de la nouvelle mouture de notre texte fondamental. Il n'est pas trop s'avancer que la somme dépensée à son écriture n'est qu'une goutte d'eau par rapport aux coûts de la mise en œuvre de notre future Constitution. Au vu de l'inflation que nous connaissons actuellement, ce n'est peut-être pas le moment d'approuver un texte qui promet à coup sûr une augmentation de l'impôt de nos concitoyens.

N'en déplaise à Monsieur Thétaz, la cohésion cantonale entre le Haut et le Bas est au plus bas. Mais les représentants Haut-Valaisans de notre assemblée en ont beaucoup mieux parler que ce que je ne saurais faire.

La beauté de la politique dans notre pays reste à mes yeux la proximité entre les Valaisans et leurs élus, une proximité qui était possible grâce aux districts. Ces derniers permettaient à presque toutes les communes d'être représentées au Grand Conseil, ainsi qu'à presque tous les Valaisans de connaître au moins un député ou un suppléant afin de faire remonter leurs voix dans l'enceinte de la salle du Casino. Les 6 régions proposées par notre texte ne permettront plus une telle proximité entre les élus et le peuple car la ville principale, de par son nombre d'électeurs, sera surreprésentée au Parlement cantonal. Ou, comme certains l'affirment, elle sera sous-représentée au législatif cantonal, du fait de la volonté des régions périphériques de voter pour les siens. Quel que soit le résultat, l'équilibre actuel entre villes et villages ne sera plus. La vox populi ne remontera donc plus autant facilement au Grand Conseil, ce que je regrette profondément.

Un autre point qui fait la beauté de la démocratie en Suisse, l'autonomie communale, elle aussi se voit réduite. De ce fait, la voix populaire sera diminuée par l'instauration du Conseil général dans les communes de plus de 5'000 habitants. Pourtant, nous avons pu le voir dernièrement, la peine des communes à trouver des conseillers généraux ou alors le refus par la récente votation populaire à Crans Montana, que le Conseil général n'a plus la cote auprès des Valaisans.

En conclusion, chers collègues, même s'il y a des points positifs dans notre travail, tel que le maintien du préambule, la liste unique pour les élections au Conseil des Etats et le Conseil d'Etat à 7 membres, le nombre d'articles au total, ainsi que le nombre d'articles négatifs de notre travail, droit de vote des étrangers, fin de vie librement choisie, aide sociale non remboursable, contrat de prestations Eglise - Etat, conseil général obligatoire, non- maintien des districts et j'en passe, est beaucoup trop important par rapport au positif. Et je ne vous ai même pas parlé des articles pourtant innovants que nous aurions pu ajouter, tels que l'hymne cantonal ou le référendum constructif.

Chers collègues, si les temps que nous vivons actuellement montrent une chose, c'est que nous avons plus que jamais besoin de stabilité, ce que le texte que nous avons devant nous

ne peut garantir. C'est pourquoi je vous encourage à voter non à ce projet. Enfin, à vous, chers collègues, qui trouvez cela antidémocratique que de refuser ce texte, c'est là tout le contraire. Car comment allez-vous défendre en campagne le non à un projet que vous avez plébiscité en plénum ? Le véritable déni de démocratie n'est-il pas d'essayer de contraindre quelqu'un à ne pas voter en son âme et conscience ? Merci de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Fumeaux et je passe la parole à Monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Liebe alle hier in diesem Saal. Als ältester Verfassungsrat des Oberwallis und als glücklicher unabhängiger, wie dies die meisten unserer Stimmberechtigten sind, möchte ich ein paar persönliche wertende Worte einbringen. Etwas Nostagie: vor 50 Jahren ziemlich genau, die Hälfte von euch, liebe Kolleginnen und Kollegen, waren noch nicht mal geboren, sassen Cilette und ich erstmals in diesem Saal als Grossrätin und als Grossrat. Beide waren wir jung und motiviert als Liberale in bürgerlichen Parteien. Das passte uns damals recht gut. Heute sind wir beide in den sozial-liberalen Flügeln, das passt noch besser. Trotz teils divergierender Meinungen verbindet uns der Wille, diese grosse, staatsprägende und fordernde Arbeit erfolgreich zu beenden. Ja Romano lacht, aber das ist ja schön. Mehrere unserer Vorschläge, wie auch die von dir, wurden abgelehnt. Was soll's! Das ist Geschichte. Mit wenigen Ausnahmen hat der Verfassungsrat, sowohl in den Kommissionen wie auch im Plenum offen und ehrlich diskutiert. Das ist positiv zu werten, gehört aber auch der Vergangenheit an. Wir sind am Ende unserer Debatten. Uns erwartet nur noch die Schlussabstimmung für das alles entscheidende Plebiszit.

Nun etwas Ernstes. Bruder Klaus, unser Nationalheilige, sagte 1481 zu den Abgesandten der Tagsatzung: „Macht den Zaun nicht zu weit!“. Wahrscheinlich hat er als erfahrener Landwirt auch gesagt: „aber macht ihn aber auch nicht zu eng!“. Der Verfassungsrat hat diesen Ratschlag weitgehend befolgt: Weder zu weit nach vorn noch zu weit nach hinten - weder zu weit nach rechts noch zu weit nach links. Dieser Zaun ist gut angelegt. Die neue Verfassung passt für das ganze Wallis. Et permettez-moi de le dire clairement: sans les forces du Centre et du Bas, nous n'aurions pas une Constitution aussi modern, progressiste et surtout bien pondérée que celle que nous disposons aujourd'hui.

Heute morgen gab es dunkelbraun-schwarzen Gewitterwolken. Vielleicht in einer Viertelstunde wird sich das noch einmal wiederholen. Vielleicht mit einigen gelben Blitzen. Aber jedes Gewitter geht vorbei. Denn das Walliservolk, der Grosser Rat und der Staatsrat und auch die Gerichte werden zukünftig befinden, wie die neue Verfassung umgesetzt wird und wo es noch allenfalls Anpassungsbedarf.

Die neuen Verfassungsbestimmungen passen für mich zu gut 80 Prozent. Trotz meines Rankings mit mehr als 40 Prozent verlorener Abstimmungen werde ich der neuen Verfassung überzeugt zustimmen. Ich danke, dass ich in meinem Alter als Vertreter des kleinsten Unterwahlkreises in diesem Kanton an diesem Jahrhundertwerk mitarbeiten durfte. Es war eine bereichernde Aufgabe, aber auch eine grosse Herausforderung. Mit einigen Kollegen haben sich nicht nur Seil, sondern auch Freundschaften ergeben. Und das sogar über die Sprachgrenze hinaus. Ich nenne hier Philippe und Dominik. Ich wünsche euch geschätzte Kolleginnen und Kollegen und allen, die im Präsidium und im Büro unsere Debatten vorbereiteten und leiteten, meine Kollege in der Fraktion Zukunft Wallis, die mich auch ohne Einbürgerungsverfahren aufgenommen haben, dem Generalsekretär und seinen Mitarbeitenden, die uns mit Rat und Tat korrekt und sehr rasch zudienten, den Dolmetscher:innen im Plenum, die diese wichtige Aufgabe übernommen haben des «sich-verstehen-Könnens» und den Medienschaffenden, die das Volk über unsere Arbeit zumeist offen aber auch kritisch informierten, für die Zukunft alles Gute, basierend auf einer guten Verfassung.

Crettenand Narcisse, membre de la Constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, entre Emd et Isérables il y a un point commun, c'est la pente. Emd, c'est un peu l'Isérables du Bas-Valais. Et puis Isérables, c'est le Emd du Haut-Valais. Et avec mon collègue Peter Burri, dans la pente on doit se battre tous les jours pour vivre, que dis-je pour survivre. Et pourtant on a un point commun, c'est celui dire oui à ce projet de nouvelle Constitution. Et à celles et ceux qui se soucient des dépenses qui sont induites par cette nouvelle Constitution, je regarde un peu à ma gauche, je vous rappelle qu'il y a le double frein aux dépenses et à l'endettement, donc on ne pourra pas dépenser plus que ce qu'on a dans la caisse. Et ça c'était un article qui était sacré pour la commission 4 en particulier et pour vous tous puisque vous avez tous accepté cet article. Pour celles et ceux qui se soucient de la représentation de la plaine ou de la montagne : Emd : 1 représentant ; Isérables : 2 représentants. Donc je dis toujours aux gens des villes ou aux gens des petites communes de montagne qui se soucient de cette représentation, je dis « je vois pas où est le problème ». Et puis c'est le peuple qui décide. Saint-Exupéry, c'est mon écrivain préféré, il a dit, je ne sais plus dans quel roman : « tu as ta vérité, j'ai ma vérité ». Donc vous avez tous raisons un peu dans vos déclarations pour ou contre, mais finalement laissons la vérité au peuple et disons oui à ce projet de nouvelle Constitution merci.

Je vous remercie Monsieur Crettenand et je passe la parole à Monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la Constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, nous avons entendu certaines interventions fustiger cette nouvelle Constitution au motif qu'elle serait trop progressiste et, par conséquent, trop onéreuse. Ne nous y trompons pas, il y a tromperie sur la marchandise. Ce projet est le reflet de la représentation ici présente de la société valaisanne qui pense et vote très majoritairement à droite.

Je peux ici expliquer par quelques exemples, ce que comprendrait à mes yeux une Constitution de gauche pour le Valais, c'est-à-dire qui mettrait en première ligne les valeurs de justice sociale, de solidarité et d'égalité. D'abord, une vraie égalité de représentation des genres avec des quotas partout où cela est possible ; solidarité avec la population étrangère par un droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal ; renforcement de la démocratie participative par la création d'assemblées citoyennes communales et cantonales, occasion d'intéresser les personnes diverses à des sujets complexes et difficiles ; lutte contre la pauvreté et la précarité avec un salaire minimum décent, des conventions collectives de travail pour toutes et tous, et des écarts de salaires réduits. Une économie au service des habitants et habitantes du canton avec un renforcement de la cogestion et de la participation, et c'est clair, des coups de canif dans la liberté d'entreprise pour une transition vers une économie permacirculaire écoresponsable avec un socle social incompressible et des limites planétaires comme plafond. Fiscalement une progression renforcée partout, des impôts sur la fortune et les successions dignes de ce nom, la suppression des forfaits, la suppression du double frein à l'endettement, des transports publics gratuits, une caisse maladie cantonale unique et publique avec des primes liées au revenu, une vraie politique sociale du logement, la transition vers l'agroécologie.

Voilà ce à quoi vous avez échappé. Et pourtant, malgré l'absence des points que je viens de citer, je vais, comme le groupe PS-Gauche citoyenne, soutenir le projet sur lequel nous allons voter. Pourquoi ? Parce que nous sommes pragmatiques et honnêtes, nous sommes capables de saluer tous les aspects positifs de cette nouvelle Constitution qui n'est certes pas de gauche, et de ne pas nous braquer sur ce qui à nos yeux est insuffisant et ne nous convient pas. Ce projet reflète l'état d'esprit de la société d'aujourd'hui et donc nous savons que nous n'aurions pu en espérer mieux. Je vous invite donc, vous qui refusez cette Constitution, à vous prononcer dans le

même état d'esprit, en enlevant vos lunettes déformantes et de ne pas confondre fantasma et réalité. Je vous remercie.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)

Je vous remercie Monsieur Schertenleib, la parole n'est plus demandée ? Non, je la passe à Monsieur Florian Evéquo.

Florian Evéquo, membre de la Constituante, Appel Citoyen

Je ne souhaite pas prendre la parole madame la présidente, mais est-ce qu'il est possible d'attendre une minute que l'un de nos collègues qui a dû s'absenter pour une urgence revienne dans la salle pour participer au vote ?

La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)

Nous allons donc procéder au vote final. Cependant, conformément à l'article 73 du règlement, le vote final se fait au scrutin ordinaire et à la majorité absolue des membres, donc 66, mais surtout le ou la présidente de séance prend part au vote sans départager en cas d'égalité. C'est donc l'unique cas où le ou la présidente prend part au vote. De ce fait, nous devons relancer le système de vote, je vous demande donc de retirer votre carte, cela prendra environ 5 minutes, et de la réintroduire lorsque je vous le demanderai.

5.2. Vote final sur le projet de Constitution et sa variante

La présidente (Gianadda Géraldine, membre de la Constituante, VLR)

Je vous remercie donc de contrôler qu'une lumière orange fixe est allumée. Si ce n'est pas le cas, veuillez vous manifester. Est-ce que, Monsieur Evéquo, est-ce que votre collègue est revenu ? Parfait.

Alors il manque une ou deux personnes. Monsieur François Quennoz, est-ce que ça marche, parce que vous êtes annoncé comme absent chez nous. C'est bon ? Monsieur Peter Bähler, également. Est-ce que ça fonctionne ? Non. Monsieur Peter Bähler, est-ce que vous pouvez ressortir votre carte et essayer de la réintroduire ? Ah il est pas là, pardon. C'est tout bon.

Arrivés au terme ce débat, nous allons donc procéder au vote final. Donc ceux et celles qui acceptent le projet de constitution et sa variante appuient sur la touche verte, ceux et celles qui le refusent appuient sur la touche rouge, donc vert pour ceux qui acceptent ce projet, rouge pour celles et ceux qui le refusent. Le vote n'est pas secret, je le rappelle le vote est électronique et il a été annoncé en début de séance, la présence des photographes et des journalistes. Alors, celles et ceux qui sont pour touche verte, celles et ceux qui sont contre, touche rouge. Le vote est lancé. Je vais quand même officiellement proclamer les résultats :

Par 87 voix contre 40 et 0 abstention, vous avez donc accepté le projet de Constitution et sa variante. Le projet sera donc remis au Conseil d'Etat dans le courant du mois de mai afin qu'il puisse le soumettre au vote populaire.

6. Clôture de la séance et des travaux de la Constituante
Abschluss der Sitzung und der Arbeiten des Verfassungsrates

La présidente (Gianadda Géraldine, membre de la Constituante, VLR)

Avant de clôturer cette séance, une fois n'est pas coutume, je vais passer la parole au secrétaire général Florian Robyr qui souhaite vous adresser quelques mots.

Robyr Florian, secrétaire général de la Constituante

Chères et chers membres de la Constituante, vous m'avez élu secrétaire général de la Constituante, il y a de cela quasiment 4 ans jour pour jour. Mon plus jeune fils avait alors neuf mois. Il a aujourd'hui bientôt 5 ans.

Lors de cette élection, vous avez, aux dires de certains du moins, signé un chèque en blanc en élisant une personne dont, certes, le Bureau transitoire vous avait dit le plus grand bien suite à une procédure de recrutement poussée, mais que pour la plupart, vous ne connaissiez pas. Comme l'a dit ce matin Laurence Vuagniaux, tout comme vous, je ne savais pas moi non plus, ni à quoi m'attendre, ni à qui j'avais à faire. Le jour de mon élection, notre chaîne de télévision cantonale m'a présenté comme le nouveau visage de la Constituante. J'avais alors répondu que la Constituante n'avait pas un visage mais 130 visages. Ces 130 visages, que j'ai vu tantôt se réjouir, s'agacer, grimacer, sourire ou s'impatienter. Cette aventure a représenté pour moi beaucoup de travail, mais surtout de très belles rencontres. J'ai eu un très grand plaisir à travailler avec chacune et chacun d'entre vous au cours des très nombreuses séances auxquelles j'ai participé.

Je vous remercie très sincèrement et vous félicite pour l'excellente collaboration entre vous, avec les organes de la Constituante ainsi qu'avec son secrétariat général. Malgré des discussions parfois engagées sur des thèmes très sensibles, vous avez toujours su rester sur le terrain du débat politique, dans le respect de chacun. Vous avez fait preuve d'une grande humilité face à la tâche qui vous avait été confiée par le peuple et cela se ressent dans le résultat de vos travaux. Une Constitution écrite par le peuple, pour le peuple.

Geschätzte Mitglieder des Verfassungsrates, es war eine Ehre für mich, mit ihnen zusammen zu arbeiten. Sie haben den Bürgerinnen und Bürgern dieses Kantons, die sie gewählt haben, ihr Engagement gezeigt, sich für sie einzusetzen. Das verdient Respekt. In diesem Projekt war viel von kantonaler Einheit die Rede. Auch wenn ein Konzenz nicht immer möglich war, gab es zweifellos einen Aspekt, in dem sich die Vertreterinnen und Vertreter der beiden sprachlichen Teil des Kantons Einigkeit gezeigt haben: Ihre tiefe Verbundenheit mit diesem wunderschönen Kanton.

Ce projet de nouvelle Constitution est le fruit de votre travail. Je n'ai fait que vous accompagner du mieux que j'ai pu et avec cœur dans ce processus et cela, je n'aurais pu le faire sans une formidable équipe au secrétariat général. Avec les collaboratrices scientifiques Justine, Daniela, Véronique, Christine et Mélanie, avec nos 2 pointilleuses juristes, Stéphanie et Monika et bien sûr avec Anja qui fut d'un soutien plus que précieux dans ces centaines de petites tâches de l'ombre, indispensables au bon fonctionnement d'une telle organisation. Je tiens à les remercier très sincèrement de m'avoir épaulé tout au long de ces 4 années pour leur disponibilité, leur solidarité et leur bonne humeur. Je tiens également à remercier les membres du Bureau et les chefs de groupes ainsi que les 10 membres du Collège présidentiel pour la confiance qu'ils m'ont accordée tout au long des travaux et l'excellente collaboration. J'adresse un merci particulier aux 3 coordinateurs du Collège présidentiel, Yann Roudit, Felix Ruppen et Géraldine Gianadda, avec qui j'ai pu travailler dans un climat de confiance réciproque et qui ont conduit les travaux avec compétence et professionnalisme.

L'aventure Constituante n'est pas terminée. Aujourd'hui, débute son étape la plus passionnante, à savoir la présentation de vos travaux à la population qui a souhaité cette révision totale et vous a désignés pour la mener. Je me réjouis beaucoup des débats à venir.

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends congé de vous aujourd'hui. Le travail n'est pas tout à fait terminé pour moi, mais je partirai avec la certitude d'avoir donné le meilleur de moi-même dans ce projet qui restera historique, quelle que soit son issue. Je vous souhaite le meilleur pour la suite, en espérant bien sûr vous rencontrer à nouveau quelque part dans notre magnifique canton. Danke, merci.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la Constituante, VLR

Madame la présidente, c'est justement quelques mots pour Florian. Je m'exprime ici aux noms de tous les groupes de cette Assemblée Constituante, donc aux noms de ses 130 membres. Malgré les points qui nous ont divisés, et ce jusqu'au vote final, nous nous retrouvons tous sur la volonté de t'exprimer ici notre sincère gratitude par rapport à ton travail tout au long de nos débats. Tu as été le gardien du temple de la Constituante, comme on ose le dire, malgré les débats enflammés sur la place des Eglises dans la constitution. Mais plus précisément, tu as été le gardien du temps lors des séances plénières, attentif à ce que les débats se déroulent de manière fluide et sans temps mort, anticipant tant que faire se peut tous les problèmes qui pourraient survenir, rappelant sans cesse les limites du Règlement mais tout en gardant le respect du droit de chacun de s'exprimer. Bon, tu grimaçais quand même quand la présidente annonçait une pause trop longue, mais bon. Par un travail intense tu as également permis de compiler et traduire des centaines d'amendements en peu de temps afin que les groupes puissent se préparer au mieux, préparant même des plans de votes détaillés pour éviter toute confusion en plénum. Tu as été aussi le gardien des cordons de la bourse. Malgré tout ce que nous avons entendu sur ce sujet, tu as veillé à ce que nous tous n'ayons à rougir d'aucune dépense, d'aucune largesse polémique, condensant au maximum les débats et les séances de commissions, limitant le besoin d'avis juridiques ou linguistiques extérieurs, en apportant les propres compétences du secrétariat général. Tu as été aussi le rédacteur infatigable des travaux de commission, assistant à quasiment toutes celles-ci pour assurer le meilleur travail de coordination possible. Toi qui aimes la musique, tu as été le chef d'orchestre de nos travaux, mais pas devant, prenant la lumière, mais dans l'ombre, dans l'appui du Collège présidentiel, des présidents de commission, des chefs de groupe, etc., tu connais assez la politique par ton expérience fédérale pour savoir également comment gérer les égos, suggérer une structure aux commissions, insister ou non sur tel ou tel point pour éviter des incohérences, etc. Mais tout cela sans jamais t'immiscer dans le débat politique de fond, par respect pour les rôles de chacun et sans abuser de ta fonction. En bref, tu as été la bonne personne au bon moment à la bonne place, c'est-à-dire LE Secrétaire général qu'il fallait à notre Constituante.

C'est donc unanimement une fois n'est pas coutume, il faut le souligner, que tous les membres de la Constituante te remercient chaleureusement pour le travail accompli et te souhaitent le meilleur pour ton avenir professionnel et personnel et accepte de notre part ce petit présent en remerciement qui devrait ravir le féru d'alpinisme que tu es.

La présidente (Gianadda Géraldine, membre de la Constituante, VLR)

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, einmal ist keinmal, zunächst möchte ich meinen Dank direkt auf deutsch an unseren Kolleginnen und Kollegen des Oberwallis richten. Sie mussten in diesem Arbeitsumfeld mit einer grossen französischsprachigen Mehrheit besondere und beachtliche Anstrengungen unternehmen. Ich habe grossen Respekt und Bewunderung für Ihr Engagement und Ihre Arbeit unter diesen Umständen, die viel schwieriger waren als die, die wir

Französischsprachigen erfahren haben. Ich muss zugeben, dass ich nicht in der Lage gewesen wäre, dies zu tun, wenn die Situation umgekehrt gewesen wäre.

Ich danke Ihnen auch ganz herzlich für die ausgezeichnete Zusammenarbeit, die wir während der viereinhalbjährigen Arbeit hatten. Für viele von uns war der Verfassungsrat eine ausgezeichnete Gelegenheit, die Anliegen des deutschsprachigen Teils unseres Kantons besser kennen zu lernen. Es hat uns auch die Möglichkeit gegeben, Personen kennenzulernen, mit denen wir unter anderen Voraussetzungen wahrscheinlich nicht in Kontakt gekommen wären. Und noch einmal, liebe Kolleginnen und Kollegen, danke ich Ihnen für Ihr Engagement, diesen fundamentalen Text zu schreiben, die Charta des "Zusammenlebens" in unserem wunderbaren Kanton.

Après ces quelques mots dans la langue de nos amies et amis du Haut-Valais, je mesure vraiment l'effort supplémentaire qu'ils ont dû fournir pour travailler dans une langue étrangère dans ce contexte particulier, qui a bien souvent nécessité des compétences techniques et juridiques. Alors, vraiment, merci.

Il y a un peu plus de 4 ans, le Nouvelliste titrait sur une illustration du Petit Prince de Saint-Exupéry, dessine moi une constitution. Aujourd'hui, par 87 voix contre 40, nous avons rempli le mandat que nous a confié le peuple. Nous avons dessiné une nouvelle constitution. Au nom du Collège présidentiel et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement sans faille et votre travail acharné malgré la pandémie, afin de respecter le mandat confié par le peuple et parvenir au résultat équilibré que nous connaissons. Après plusieurs années de discussions, de négociations en vue de consensus et de délibérations, les travaux de la Constituante sont terminés. Enfin, diront certains, tant ces travaux ont été chronophages, ils ont demandé un travail acharné, parfois ardu, voire répétitif, souvent minutieux et précis. D'autres se souviendront avec un brin de mélancolie de ces échanges d'idées et de ces débats animés, parfois vifs, mais toujours ou presque respectueux de l'autre. Mais toutes et tous garderons en mémoire sous une forme ou une autre cette incroyable aventure que nous avons vécue, sans oublier ces rencontres que nous aurions pour la plupart pas faites hors des murs de cette assemblée. La Constitution qui nous gouverne date de 1907 et bien que révisée à plusieurs reprises, elle méritait d'être modernisée et de prendre en compte les avancées sociales, techniques et environnementales qui sont tout autant de défis que le Valais devra relever ces prochaines années. Il n'en reste pas moins que la révision totale d'une constitution, ou la rédaction d'une nouvelle constitution, est une tâche difficile. Il faut en effet intégrer ces nouvelles données et problématiques, tout en prenant en considération les désirs de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans que nous représentons et qui ont des opinions qui diffèrent peu ou prou. Pour ce faire, vous n'avez pas compté votre temps et vos efforts et avez travaillé d'arrache-pied pour créer une nouvelle constitution qui reflète les aspirations ou tout du moins une partie des aspirations de chacune et chacun d'entre nous. Au cours de ces 3 lectures et demies, les contours de cette nouvelle constitution ont été définis, puis affinés, son contenu s'est nuancé, contrasté et précisé, avec des teintes plus nettes, des couleurs innovantes et équilibrées, des reflets de modernité et une pigmentation spécifique et propre à notre magnifique Valais. D'une ou de plusieurs pages blanches, la nouvelle constitution a émergé et attend de prendre vie. La constitution est la pierre angulaire de toute démocratie, le texte fondateur de notre société. Elle est essentielle pour définir les droits et les responsabilités des citoyennes et des citoyens, mais aussi du Gouvernement et des institutions politiques et judiciaires, ainsi que leurs interactions. Une constitution équilibrée est fondamentale pour garantir des droits égaux pour toutes et tous et une gestion transparente et responsable des affaires publiques. Une constitution moderne et innovante est primordiale si l'on veut pouvoir relever les défis auxquels notre société est et sera confrontée. Les principes fondamentaux condensés dans notre nouvelle constitution doivent ainsi être considérés comme un point de départ pour la construction d'une société plus juste, plus équitable et encore plus démocratique.

Chères et chers collègues, vous avez toujours été animés par la volonté de rechercher le bien commun et la meilleure manière d'organiser le vivre ensemble dans notre canton. Par

votre travail, votre désir de faire une différence positive dans notre communauté et votre engagement envers la démocratie et le bien commun, vous avez montré votre attachement à ces valeurs fondamentales de notre société et votre désir de construire un avenir meilleur pour les générations futures et pour notre canton, afin de le projeter vers l'avenir et ses nombreux défis. Pour arriver à un tel résultat, il a fallu des centaines d'heures de discussions en commissions, lors des plénums, des débats parfois houleux, mais également une excellente collaboration entre les membres de cette assemblée, des négociations laborieuses et de longue haleine, des concessions de part et d'autre et une volonté indéfectible de rechercher des compromis et des consensus pour atteindre le but partagé, le bien commun et le meilleur pour notre canton et les gens qui y vivent.

Si le consensus et les compromis qui en découlent sont à la base de toute démocratie, ils peuvent également refléter à des degrés variés des insatisfactions, voire des oppositions. Mais, comme l'a rappelé ce matin monsieur le Conseiller d'Etat Frédéric Favre, lorsque personne n'est satisfait, c'est qu'un bon compromis a été trouvé. Nous avons également décidé de soumettre au peuple une variante relative aux droits politiques sur le plan communal des personnes étrangères au bénéfice d'un permis C domiciliées dans notre canton depuis au moins un an. D'aucuns ont exprimé leur réticence quant au principe même des variantes, estimant à tort ou à raison que notre mandat commandait de présenter un projet global. Or, sur une question sociétale aussi importante, sur laquelle d'ailleurs le peuple n'a jamais été consulté, la majorité de cette assemblée a estimé que le peuple devait pouvoir se prononcer de manière séparée, car la démocratie, c'est avoir le choix, c'est laisser au peuple souverain le dernier mot par la voie des urnes. Le peuple valaisan pourra ainsi accepter la nouvelle constitution en accordant ce droit de vote et d'éligibilité. Ou aussi accepter notre projet sans accorder un tel droit ou encore tout simplement le refuser. Cette assemblée lui a donc accordé un choix supplémentaire.

Aujourd'hui, une nouvelle phase s'ouvre dans la vie de notre projet de nouvelle constitution. Son adoption par notre assemblée marque une première étape, certes importante, mais pas suffisante. Ce texte fondateur doit en effet incarner et refléter les aspirations du peuple valaisan, le rassembler.

Il est maintenant le temps du débat démocratique, de sa critique ou de son apologie, de ses détracteurs ou de ses partisans. La Constituante continue d'exister jusqu'à sa dissolution qui aura lieu après la votation populaire. Il appartient donc à chacune et chacun d'entre nous d'expliquer l'ensemble de nos travaux à la population valaisanne qui, bien souvent à ce stade, n'en a qu'une connaissance ponctuelle et lacunaire. Je suis certaine que vous continuerez ainsi à défendre vos idées, vos points de vue mais aussi vos satisfactions et vos mécontentements. Ce débat doit avoir lieu car il importe que les Valaisannes et les Valaisans puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Mais ce débat devra être démocratique, franc et honnête, empreint de courtoisie et respectueux de la diversité des opinions de l'autre. Je tiens donc une dernière fois à vous remercier pour tout et en particulier pour votre travail, pour ces rencontres et ces échanges.

Je ne serai cependant pas exhaustive si j'oubliais notre secrétariat général qui n'a eu de cesse de nous faciliter la tâche, de nous aider et de nous conseiller. Mes plus vifs remerciements tout d'abord à toi, Florian. Par ton travail, toi non plus tu n'as pas compté tes heures, ta disponibilité, ton extraordinaire capacité de travail, ton expérience, tes compétences, ton objectivité et surtout ta vision globale du projet, tu as été d'une aide très précieuse et tu as très largement contribué au succès de ce projet. Collaborer avec toi durant ces années au Collège présidentiel m'a permis de découvrir tes nombreuses et indéniables qualités professionnelles et humaines. Cela a été un vrai plaisir et je te souhaite plein succès pour ton avenir qui, je n'en doute pas, s'annonce radieux. Je tiens également à remercier chaleureusement Anja, toujours disponible, toujours souriante, c'est entre autres la main qui retranscrit tous nos débats, mais surtout celle qui a introduit toutes nos indemnités. Tu as rendu notre tâche plus aisée et j'ai également beaucoup apprécié notre collaboration. Je te souhaite, après un repos bien mérité, de combler des aspirations professionnelles.

Mes remerciements vont également à nos 2 juristes, Monika Arnold et Stéphanie Nanchen, qui ont mis leurs connaissances au service de la Constituante. Grâce à leurs recherches et analyses juridiques, leur pertinence et leur relecture précise et minutieuse, notre projet a pu voir le jour en allemand et en français, sans qu'une version prime ou ne soit qu'une traduction littérale de l'autre, c'est une vraie performance. Je leur souhaite également beaucoup de satisfactions dans leur futur emploi.

Finalement, je remercie toutes les personnes qui ont contribué à nos travaux, au secrétariat général, à Steve Balet au niveau technique, aux interprètes, aux représentants des médias, ainsi que celles et ceux qui ont suivi nos débats sur Canal9.

Arrivée au terme de cette magnifique aventure et avec beaucoup d'émotion, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne suite dans votre vie personnelle et professionnelle. J'espère avoir l'occasion de vous rencontrer dans d'autres circonstances, car nos échanges d'idées et nos débats vont me manquer. Avant de nous quitter, je vous convie à partager un apéritif dans la salle des pas perdus, apéritif qui nous est offert avec la participation de la Ville de Sion et de la Bourgeoisie de Sion, que je remercie très cordialement.

La séance est levée à 16h14.